



Commission Règlement Arbitrage Organisation
Fédération Française de Scrabble
C.R.A.O

Fiche de candidature à l'arbitrage fédéral

La mise en situation des arbitres lors des grands festivals (Aix, Biarritz, Cannes, Vichy) demeure la règle générale.

Ils y sont évalués sur la qualité de leur arbitrage et de leur double-arbitrage, mais également sur leur rapidité, leur aisance informatique, leur contact relationnel et leur participation générale au bon déroulement des épreuves. Les candidats sont prévenus dès qu'une possibilité de test se présente.

Arbitre Fédéral - AF – Niveau de compétence	2	3
Merci de cocher la case correspondant à votre demande		

Les Arbitres Fédéraux sont tenus d'arbitrer au minimum un festival complet tous les deux ans ou deux épreuves majeures d'un festival tous les ans. Si, pour des raisons personnelles, ils ne souhaitent plus se déplacer, ils passent alors dans la catégorie des Arbitres Régionaux, à charge pour leur Président de Comité d'évaluer leur niveau et leur implication l'année suivante.

Ces documents, signés par le candidat et le comité, sont à expédier à :

Framboise Leclerc – CRAO - 3 rue Jacques Cartier - 78180 Montigny le Bretonneux
Un accusé de réception par mel sera envoyé au candidat pour enregistrement de sa demande.

Nom et Prénom :

Arbitre Régional Niveau :

Adresse :

Mel :

Téléphone :

Code Club :

N° Licence :

Date :

Signature du (de la) candidat(e)

Avis du Président du Comité – Nom, date et signature

Favorable *



Réservé ou Défavorable*



*Motifs ou Commentaires :

Date d'enregistrement par la CRAO :

ENGAGEMENTS DE L'ARBITRE FEDERAL

En signant sa demande, le candidat accepte ces engagements

Nom, Prénom, N° Licence, Club

Niveau 2

3

Conditions de test

Arbitre Fédéral Niveau 3 (AF3). Les *tests* seront effectués sur un *minimum* de **10 parties** arbitrées (en 1, 2 et 3 minutes, hors Paires et Parties Originales) sous la supervision d'un ou plusieurs membres de la CRAO qui vérifieront 3 critères :

- Sa connaissance du GOA (correction bulletin, rédaction des bulletins d'avertissement, DA). Pour ce faire, en 3 minutes, il aura 25 joueurs à arbitrer de série 4 au minimum et son DA portera sur 60 à 70 joueurs. Ces nombres seront ajustés à la baisse pour les parties plus rapides. Ce critère comptera pour 60% d'appréciation globale
- Son attitude comportementale vis-à-vis du corps arbitral et des joueurs et son aptitude à gérer les incidents potentiels à l'arbitrage (coups de retard, pannes, etc..). Le respect des horaires de présence et sa disponibilité vis-à-vis de son responsable de salle seront également appréciés. Ce critère comptera pour 20% de sa note globale
- sa maîtrise de l'outil informatique et de Duplitop, depuis la saisie ou de l'import des joueurs jusqu'à la sortie du tableur et l'exportation de ses résultats
Ce critère comptera pour 20% de sa note globale

Pour mesurer sa connaissance du GOA :

- à l'arbitrage : fourchette de 0 à 0,25% admise pour les zéros et de 0 à 0,50% pour les avertissements (moyenne établie sur la totalité des bulletins arbitrées, soit environ 5000)
- pas plus de 4 erreurs dans les indications portées sur le bulletin de jeu
- au double arbitrage : pas plus de 1 zéro oublié ou attribué à tort et moins de 25 % d'erreurs pour les avertissements (par rapport au nombre total de retours sur la partie)
Les erreurs commises à l'arbitrage et au double arbitrage seront cumulées.

Pour mesurer les deux autres critères, il sera tenu compte des remarques et observations faites par les arbitres, chefs de pôle et responsables de salle des alentours ou des éventuelles remontées de critiques des joueurs concernés par cet arbitre.

Arbitre Fédéral Niveau 2 (AF2) ou directeur de partie

Le candidat déjà AF3 sera jugé sur sa diction, la prononciation et le respect des procédures d'épellation des tirages et à sa capacité à gérer la salle.

Il devra en outre être capable d'arbitrer 30 joueurs dans les séries 4 au minimum et sur 3 parties en 3 minutes, 22 en 2 minutes. De plus, il pourra prendre en charge 70 à 80 joueurs au DA et assumer le rôle de chef de pôle.

Avant la partie

- J'arrive 30 minutes avant le début de la partie, avec mon matériel :
 - un ordinateur (avec rallonge multiprises si possible) - le dongle configuré sur le PC
 - 1 stylo rouge, 1 stylo vert ; une imprimante (et son CD d'installation si possible)
- Je vais repérer où se trouvent les joueurs que j'arbitre. Je m'assure que je dispose d'un ramasseur.
- Je me présente au Chef de Pôle et j'enregistre mes joueurs en important leurs noms avec la clé qu'il me remet.
- J'imprime la liste de mes joueurs, pour m'assurer du bon fonctionnement de l'imprimante et pour en avoir trace en cas de problème ultérieur.

En fin de partie

- J'imprime **impérativement** la feuille d'arbitrage. Je note en bas de page un cumul du joueur différent du mien.
- Je **visite impérativement tous mes joueurs** et libère **d'abord** ceux avec lesquels je suis d'accord.
- Sur la feuille d'arbitrage, je note lisiblement les corrections et le score que le joueur et moi avons validé, je ne réimprime pas la feuille d'arbitrage.
- En cas de désaccord ou de doute sur le mot joué ou sur un score, je vais impérativement consulter (éventuellement avec le joueur) le bulletin au double-arbitrage. Si le score doit être modifié je l'indique clairement sur le tableur et je note le nouveau cumul en pied de la feuille d'arbitrage.
 - J'effectue les corrections (après vérification) sur mon tableur informatique sans rééditer ma feuille d'arbitrage.
 - **J'exporte mes résultats** et m'assure que le fichier exporté se trouve bien sur la clé que je remets au Chef de Pôle
 - Je remets ma table en ordre et ma feuille de tableur à mon double-arbitre et **ne quitte pas la salle sans son accord.**

La décision de la CRAO, après évaluation, sera communiquée au candidat par mel.
Elle sera entérinée lors de la Réunion de la CRAO suivante

La CRAO se réserve le droit de révoquer un arbitre en cas de manquements répétés aux engagements ci-dessus.

Date et Signature

Les **Arbitres Fédéraux Niveau 1 (AF1)** sont **capables d'occuper indifféremment tous les postes** (arbitre-directeur ou assesseur, double arbitre, responsable de salle, chef de pôle) et **d'assumer toutes les tâches nécessaires au bon déroulement d'une épreuve** : inscriptions, plannings arbitres et ramasseurs, gestion de la salle, aide informatique et éventuellement transmission Internet, gestion des joueurs et des résultats (clés, Sigles, affichage, etc). Après un minimum de deux ans en AF2, sur leur demande et **après accord des membres de la CRAO, leur candidature est proposée au Bureau Directeur**, qui décidera du bien-fondé de leur nomination.